



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

AVIS DE MOTION

À une séance ordinaire du Conseil municipal de La Guadeloupe, tenue le 14 juin 2021 à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe à 20h20 sous la présidence de M. Carl Boilard, maire, et en présence des conseillers ci-après mentionnés :

Siège # 1 M. Réal Rodrigue

Siège # 4 Mme Suzanne Veilleux

Siège # 2 M. Noël Vigneault

Siège # 5 M. Vincent Breton

Siège # 3 Mme Karen Talbot

Siège # 6 Mme Vanessa Roy

Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette session.

Il a été statué notamment ce qui suit :

**AVIS DE MOTION, DE L'ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE,
DU RÈGLEMENT NO 521-2021**

M. Vincent Breton, conseiller au siège no 5 :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, lors d'une séance subséquente, le règlement portant le no 521-2021;
- Dépose le projet de règlement numéro 521-2021 abrogeant et remplaçant les règlements sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité La Guadeloupe.

Christiane Lacroix, directrice générale

Le 23 juin 2021